

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/027/2007 – ÉFAI

18 juin 2007

AU 155/07 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

MEXIQUE **Jesús Manuel Grijalva Mejia (h), défenseur des droits humains**
Mayen Arellanes Cano (f), défenseure des droits humains

Ces dernières semaines, Jesús Manuel Grijalva et Mayen Arellanes, deux avocats ayant pris la défense de manifestants arrêtés dans l'État d'Oaxaca, ont reçu des menaces qui semblent liées à leur travail auprès du Comité de Liberación 25 de Noviembre (Comité de libération des détenus du 25 novembre). Amnesty International pense que leurs vies sont peut-être en danger.

Le 14 juin, Jesús Manuel Grijalva a été appelé sur son téléphone portable par un homme qui a déclaré « *je sais où te trouver* » et qui l'a menacé en ces termes : « *maintenant je vais te tuer parce que t'as pas compris, fils de pute* ». D'après Jesús Manuel Grijalva, la voix était la même que celle qui l'avait menacé pendant quatre jours consécutifs au début du mois d'avril. Jesús Manuel Grijalva a déclaré que l'appel avait été passé de Mexico.

Le 14 avril, alors qu'il se trouvait à l'endroit où José Jiménez Colmenares a été tué (voir AU 218/06, AMR 41/040/2006, 11 août 2006) pour vérifier les faits par rapport aux documents du dossier judiciaire, il aurait été abordé par huit hommes circulant à bord d'une camionnette noire non immatriculée. Les hommes portaient des uniformes noirs, mais aucune insigne ne permettait de les identifier comme des membres d'une unité de police particulière. L'un d'entre eux a questionné Jesús Manuel Grijalva au sujet du dossier que ce dernier avait en main, mais les hommes sont ensuite partis peu de temps après avoir donné leur position par radio et dès qu'un groupe de passants a commencé à s'attrouper sur la zone.

Le 28 mai, sa collègue Mayen Arellanes a été agressée verbalement par un groupe de jeunes hommes à l'extérieur de l'université d'Oaxaca. Elle ne les avait jamais vus auparavant, mais eux semblaient la connaître, du fait de leurs allusions à ses activités au sein du Comité. Le même jour, deux hommes au volant d'une voiture non immatriculée l'ont également insultée alors qu'elle marchait près de chez elle. Mayen Arellanes avait précédemment signalé que des hommes se trouvant dans une voiture aux vitres teintées avaient surveillé son domicile dans la journée du 1^{er} mai.

Le Comité de libération des détenus du 25 novembre a été créé à la suite d'affrontements entre des manifestants et la police le 25 novembre 2006. Cent quarante-neuf personnes avaient été arrêtées à cette occasion ; la plupart n'étaient pas impliquées dans les manifestations ou les violences. La majorité de ces personnes ont été inculpées de diverses infractions puis remises en liberté sous caution. Huit personnes seulement sont toujours en détention. Elles doivent répondre à des accusations liées aux récentes manifestations sociales dans l'État d'Oaxaca. Les membres du Comité font campagne pour les personnes arrêtées pendant la crise politique d'Oaxaca. Ils leur apportent également une assistance juridique. Amnesty International a rassemblé des informations sur des cas antérieurs de harcèlement de défenseurs des droits humains à Oaxaca (voir AU 334/06, AMR 41/060/2006, 15 décembre 2006, et ses mises à jour, et AU 323/06, AMR 41/056/2006, 29 novembre 2006).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En juin 2006, des actions de protestation massives ont été menées dans l'État d'Oaxaca, à l'initiative de l'Asamblea Popular del Pueblo de Oaxaca (APPO, Assemblée populaire du peuple d'Oaxaca), dans le but d'obliger le gouverneur de cet État à démissionner. Ces actions n'ont pas abouti. Les violences politiques et les manifestations se sont poursuivies tout au long de l'année, à l'instigation de civils armés liés aux autorités locales et à la police, ainsi que de sympathisants de l'APPO. Vingt civils auraient été tués pendant le conflit ;

370 personnes au moins auraient été blessées et 349 arrêtées. De nombreux abus ont été signalés : recours excessif à la force, détention arbitraire, tortures et utilisation de chefs d'inculpation forgés de toutes pièces contre des manifestants. Les autorités responsables de ces agissements – aux niveaux fédéral et municipal, ou dans l'État d'Oaxaca – n'ont pas été contraintes de rendre des comptes. Si les violences politiques se sont atténuées, les tensions restent vives.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les actes d'intimidation dont sont victimes les défenseurs des droits humains Jesús Manuel Grijalva et Mayen Arellanes, ainsi que d'autres individus et organisations œuvrant à la protection des droits humains dans l'État d'Oaxaca, et plus particulièrement le Comité de libération des détenus du 25 novembre ;
- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie concernant les menaces reçues par Jesús Manuel Grijalva le 14 juin, et le harcèlement subi par ce dernier le 14 avril dans la ville d'Oaxaca ; soulignez que les responsables de ces agissements doivent être traduits en justice ;
- appelez les autorités à enquêter sur les manœuvres d'intimidation dont Mayen Arellanes a été victime le 28 mai ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité de ces personnes, conformément à leurs souhaits ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus [ONU], les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans craindre de représailles.

APPELS À :

Lic. Ministre de l'intérieur

Francisco Javier Ramírez Acuña

Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación

Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06600, Mexique

Fax : +52 55 5093 3414

Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Lic. Ulises Ruiz Ortiz

Gobernador del Estado de Oaxaca

Carretera Oaxaca-Puerto Angel, Km. 9.5, Santa María Coyotepec, Oaxaca, C.P. 71254, Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 502 0530 (Si une personne décroche, veuillez dire : « Tono de fax, por favor »)

Courriers électroniques : gobernador@oaxaca.gob.mx

Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,

Procureur de l'État d'Oaxaca :

Lic. Evencio Nicolás Martínez Ramírez

Procurador General de Justicia del Estado de Oaxaca

Avenida Luis Echeverría s/n, Col. La Experimental, San Antonio de la Cal, Oaxaca, C.P. 71236, Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 511 5519

Formule d'appel : Estimado Procurador/Monsieur le Procureur

COPIES À :

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández, Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos

Periférico Sur 3469, 5º piso, Col. San Jerónimo Lídice, México D.F. 10200, Mexique

Red Oaxaqueña de Derechos Humanos

Calle Crespo 524 Interior 4-E, Col. Centro, Oaxaca, Oaxaca, CP. 68000, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 JUILLET 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*